

PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL

Du 02 avril 2025

ETAIENT PRESENTS : Mmes et Mrs BUREAU / MESTRE / LORANS / FOURNIER / IMBOURG / SEMENCE / HUET / PLAIS / POTELUNE / ZEGAN / LAFOND / JANSONNIE / HURIEZ /

ETAIENT ABSENTS : Mmes et Mrs NERZIC / NOYAT / MORIN / LOOSLI / REGUER / MORICE /

A DONNE POUVOIR : Mr MORIN à Mr PLAIS
Mr LOOSLI à Mr JANSONNIE
Mr REGUER à Mme HUET
Mr MORICE à Mme MESTRE
Mme NERZIC à Mme SEMENCE
Mme NOYAT à Mme HURIEZ

Ont été nommé(e)s secrétaires : Mme IMBOURG

Monsieur le Maire indique que le quorum est atteint.

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 26.02.2025 à l'unanimité.

1. Approbation du Compte Financier Unique 2024

Le I de l'article 242 de la loi de finances pour 2019 dispose que le « compte financier unique se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ». Le compte financier unique a vocation à devenir, à partir de 2024, la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens.

Sous la présidence de Mme MESTRE 1^{ère} adjointe, le compte financier unique de l'exercice 2024 est présenté, s'est exécuté du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 pour les opérations de la section d'investissement et du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 pour les opérations de la section de fonctionnement

FONCTIONNEMENT

Dépenses	Prévues	1 594 552.00
	Réalisées	1 344 148.34

Recettes	Prévues	1 594 552.00
	Réalisées	1 727 138.29

INVESTISSEMENT

Dépenses	Prévues	1 793 659.80
	Réalisées	704 059.76
	Reste à réaliser	838 207.00

Recettes	Prévues	1 793 659.80
	Réalisées	973 833.42
	Reste à réaliser	546 971.00

RESULTAT DE CLOTURE

Investissement	269 773.66
Fonctionnement	382 989.95
Résultat	652 763.61

Ces résultats sont repris au budget de l'exercice 2025

Après s'être fait présenter le budget et les décisions de l'exercice considéré, Mr le Maire étant sorti au moment du vote, le conseil municipal délibère sur le Compte Financier Unique de l'exercice 2024.

1° Donne acte de la présentation faite du Compte Financier Unique lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus,

2° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

3° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

4 voix contre – 15 POUR Compte Financier Unique Adopté

2. Affectation du résultat pour le budget communal 2025

Le Conseil Municipal

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024

Constatant que le Compte Financier Unique fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de	382 989.95 €
- Un excédent reporté de :	€
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	382 989.95 €

- Un excédent d'investissement de	269 773.66€
- Un déficit des restes à réaliser de	291 236.00€
Soit un besoin de financement de :	21 462.34€

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation et d'investissement de l'exercice 2024 sur l'investissement, comme suit :

RESULTAT d'EXPLOITATION au 31/12/2024 : EXCEDENT (1068)	382 989.95€
RESULTAT d'INVESTISSEMENT REPORTE (001) EXCEDENT	269 773.66€

4 voix contre – 15 POUR Affectation des résultats adoptée.

3. Approbation des taux d'imposition 2025

Vu le code général des collectivités locales,

Vu les articles 1636 sexies et 1639A du code général des impôts

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Il est proposé, suite à ces informations, de maintenir les taux d'imposition en 2025, comme suit :

Taxe foncière bâtie : 36.84%

Taxe foncière non bâtie : 35.23%

Taxe habitation : 14.85% (sur résidences secondaires)

Taux d'imposition approuvés à l'unanimité. 19 POUR

4. Demande de subvention au titre des amendes de police

Mr le Maire informe le conseil que le dossier de vidéo protection sur la commune, présenté au conseil du 20.12.2023, doit être modifié.

En effet aucune subvention demandée n'a été allouée sur ce dossier.

De ce fait il est proposé de déposer une nouvelle demande de subvention au titre des amendes de polices uniquement sur 1 caméra qui sera installée sur la grange Bernard au square du jeu de paume, pour un montant HT de 17 395.40€

Mr le Maire précise que :

L'installation d'une caméra est indispensable sur le Jeu de Paume, qui est un espace ouvert, avec risque de dégradations. Deux systèmes possibles, transmission par antennes, classique et plus compliqué, ou avec la fibre, plus pertinent.

Les 17395 euros comprennent l'installation, d'une caméra performante pour filmer la quasi-intégralité du Jeu de Paume, les raccordements par la fibre et un central en mairie pour visualiser les images (4 personnes autorisées seulement).

Le plan de financement proposé est le suivant :

Amendes de police 50%	8 697.70€ (subvention)
Autofinancement de la commune	8 697.70€

Mr JANSONNIE demande quelles seront les personnes qui visualiseront les images ?

Réponse : Le Maire, Mme MESTRE, Mr LORANS, le responsable des services techniques et tous les gendarmes.

Mr JANSONNIE précise que c'est le juge qui doit autoriser, et seulement 3 gendarmes, à visualiser, en cas de dépôt de plainte.

Mr le Maire répond que le dossier a été fait avec la gendarmerie qui a précisé que 4 personnes étaient désignées en plus des gendarmes. Le dossier est passé en préfecture le 01 avril 2025

Mme HURIEZ demande quelle est l'entreprise qui a fait le devis parce qu'elle trouve le montant élevé en comparaison à ce qui est mis en place dans son entreprise.

Mr le Maire répond que l'entreprise est AXIONE spécialisée dans la fibre, que le prix inclus la centrale, sur laquelle on pourra installer d'autres caméras si besoin ultérieurement.

Mme HURIEZ constate qu'il n'est plus question d'installer des caméras sur des zones stratégiques, comme prévu lors de la réunion avec la gendarmerie.

Mr le Maire répond qu'il n'y a pas eu de subvention pour le projet initial mais que la caméra du Jeu de Paume en faisait partie et que c'est une priorité, sur ce site.

4 voix contre - 1 abstention – 14 POUR Adopté

5. Application de la fongibilité des crédits

Mr le Maire informe le conseil municipal que l'instruction de la M57 donne la possibilité à l'exécutif, sur autorisation de l'assemblée délibérante, de procéder à des virements de crédits de chapitre en chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7.50% des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. (article 5217-10-6 du CGCT)

Cette disposition permettrait d'amender si besoin des crédits budgétaires entre chaque chapitre budgétaire (chapitres budgétaires classiques et chapitres opérations) afin d'ajuster au plus près les crédits aux besoins de répartition et sans modifier le montant global des investissements. Cette disposition permettrait en outre de réaliser des opérations purement techniques avec rapidité. Un tableau retraçant ces mouvements serait alors présenté au conseil municipal le plus proche, dans les mêmes conditions que les décisions prises par le maire en vertu de l'article L2122-22 du CGCT.

Ainsi il est proposé au conseil municipal d'autoriser le maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7.50% des dépenses réelles de chaque section et à signer tout document s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité 19 POUR

6. Présentation et Approbation du budget 2025

Au cours de la présentation, il a été précisé que :

La formation gestes aux premiers secours a été suivie par les employés de la commune mais pas les remises à niveau qu'il faudra prévoir.

Les impressions (tickets cantines et bulletins trimestriels) sont faites par l'imprimerie d'Henrichemont.

La baignade ne sera pas ouverte cet été.

Points plus particulièrement expliqués sur les dépenses :

- la forte augmentation sur les dépenses de personnel au budget 2025 par rapport au réalisé 2024 est dû à la prévision d'une augmentation de salaire sur 2025 de 2% et des mensualités de remplacement du personnel, qui ne seront pas forcément réalisées mais il vaut mieux être prudent.
- il n'y a plus que du personnel titulaire et les cotisations retraite CNRACL ont augmentées 3% cette année.
- il a été prévu quelques mensualités de remplacement pour le personnel de la mairie et les services techniques cet été.
- dans les 1611582 euros de dépenses il y a un virement anticipé à la section d'investissement de 296393 euros, afin d'équilibrer les recettes et les dépenses.

INVESTISSEMENT

- les dépenses sont présentées par poste et non par compte, ce qui est plus explicite
- la feuille investissement 2025 détaille chaque poste par type de dépense
- le budget 2025 est composé de 2 colonnes à additionner (restes à réaliser (RAR) 2024 et budget 2025)

- les travaux prévus au budget ne seront pas intégralement réalisés, il y aura forcément des reports sur un, voire deux exercices, notamment en ce qui concerne les travaux de l'école
- il a été porté 30383,61 euros en dépenses sur le poste 40 (travaux) afin d'équilibrer les recettes et dépenses d'investissement
- on retrouve bien les 296393 euros d'excédent de fonctionnement prévisionnel, versé en recette d'investissement.

Mr le Maire apporte des précisions sur les travaux de l'école

- on ne sait pas encore si la subvention DETR de 323473 euros sera accordée, si elle ne l'est pas, il n'y aura pas le projet de l'école, si elle est inférieure, il faudra faire des choix
- la subvention du contrat de territoire de 175000 euros versée par le département, n'a pas été prise en compte dans les recettes car le département a décidé de suspendre ses aides aux communes et de les reporter sur les prochaines années

Mr JANSONNIE demande pourquoi il y a des travaux prévus sur la route des Aix mais rien de programmé concernant les trottoirs.

Il est répondu que :

Une étude avait effectivement été réalisée, estimation de 600000 euros, pour l'aménagement des trottoirs mais rien n'est prévu à l'investissement cette année, l'école ayant la priorité.

Une réunion de travaux par rapport à la route des Aix aura lieu le 9 avril

Il faudra obligatoirement une subvention pour de tels travaux

Pour l'instant les travaux route des Aix ne concernent que l'assainissement et sont réalisés par la COMCOM

La route ne sera pas refaite tout de suite.

Mr JANSONNIE demande, concernant l'école, ce qu'il en est par rapport au photovoltaïque et aux récupérateurs d'eau.

Mme MESTRE répond que la structure de la toiture n'est pas adaptée pour supporter du photovoltaïque et qu'il n'est pas prévu de changer la toiture, ni la charpente. Cette information n'a été communiquée qu'après la réunion de l'école.

Mr JANSONNIE demande si on a une idée du coût total du projet de la rénovation de tous les bâtiments de l'école, il pense qu'il aurait été bien de faire une étude entre le coût de bâtiments neufs et la rénovation.

Il estime que les vestiaires du foot auraient pu être refaits plus tôt, puisqu'on avait ce qu'il fallait en investissement.

Mr le Maire répond que les vestiaires du gymnase refaits en début de mandat étaient mis à disposition du foot.

Mr JANSONNIE fait remarquer qu'il y a déjà eu 30000 euros dépensés pour les services techniques, que l'on rajoute 40000 euros au budget cette année, alors que les agents qui devaient être dans les nouveaux bâtiments en 2023 n'y sont toujours pas.

Mr le Maire répond que la priorité cette année c'est l'école et que l'on avance prudemment dans les autres dépenses, même si on a un excédent relativement important, et, que les services techniques ont toujours leur ancien bâtiment.

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif communal de l'exercice 2025,

Il est précisé que les subventions aux associations ne seront versées qu'à la réception des rapports moral et financier de l'année.

Il est proposé au conseil municipal

D'APPROUVER, le budget

SECTION de FONCTIONNEMENT
SECTION d'INVESTISSEMENT

DEPENSES/RECETTES 1 611 582.00€
DEPENSES/RECETTES 2 237 084.61€

4 voix contre – 15 POUR Budget adopté

7. Bail d'un terrain nu au 44 rte des Aix

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'établir un bail de location du terrain nu cadastré E727 sis 44 route des Aix, pour une superficie de 1113m² pour un usage privé et personnel au profit de Madame Perrette Fain Saulnier d'Anchald

Ce bail prendra effet au 15 janvier 2025 pour une durée de 1 an (renouvelable par tacite reconduction), moyennant un loyer annuel de 1113€ soit 1€ le m², révisable chaque année au 15 janvier en fonction de la variation du coût de l'indice de référence du loyer publié par l'INSEE.

Adopté à l'unanimité 19 POUR

8. Questions diverses

- Question de Mme NOYAT posée par Mme HURIEZ :

Des fournitures ont été achetées chez Cultura et non sur Henrichemont

Mr le Maire répond que depuis son ouverture la médiathèque achète régulièrement des livres chez Cultura, quelques livres ont été achetés sur Henrichemont mais il n'y a pas assez de choix.

- Mme HURIEZ demande si pour la brocante du mois de juin il y aura des exposants au Jeu de Paume

Mr le Maire répond que le jeu de paume ne sera pas disponible cette année, pour la brocante de l'USHMS, mais par contre dès le mois de juillet, cet espace sera disponible sur réservation auprès de la mairie.

La séance est levée à 20H42

Le Secrétaire



Le Maire

